ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 1705

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la faiblesse des capacités d'accueil de la filière de baccalauréat sciences médico-sociales - SMS qui permet pourtant à de nombreuses collégiennes, en particulier, titulaires de BEP sanitaire et social et de CAP Petite enfance de poursuivre leurs études en secondaire. Il est pourtant manifeste que les établissements de l'enseignement secondaire préparant au baccalauréat et aux carrières sanitaires et sociales ne disposent pas des capacités d'accueil suffisantes, alors même que les centres d'information et d'orientation scolaires dirigent quasi systématiquement les titulaires de BEP sanitaire et social vers cette filière. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'il entend prendre pour faire correspondre les capacités d'accueil de la filière carrières sanitaires et sociales avec la forte demande dont elle fait l'objet et dont la non-satisfaction provoque un véritable gâchis au regard de la formation antérieure et des projets professionnels des jeunes non admis dans cet enseignement secondaire.

Texte de la réponse

Les formations du secteur sanitaire et social sont étroitement liées au contenu des concours paramédicaux qui constituent les principaux débouchés de cette filière. La difficulté d'une poursuite d'études vers le baccalauréat professionnel, comme c'est généralement le cas, rend effectivement complexe la construction d'un parcours professionnel. Il n'en demeure pas moins que l'existence, dans ce secteur professionnel, de débouchés au niveau IV n'est pas vraiment identifiée. Néanmoins, étant donné la forte demande des familles, les académies accroissent progressivement les capacités d'accueil dans la filière technologique. Ainsi, un certain nombre de titulaires du BEP sont-ils susceptibles, via une première d'adaptation, de poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat technologique en sciences médico-sociales. Cette formation, dont les principaux débouchés sont la fonction publique et le secrétariat médical, serait également susceptible de satisfaire des besoins en matière d'emplois de proximité. Il convient cependant de souligner que cette évolution est tributaire du marché de l'emploi et des besoins économiques réels. C'est la raison pour laquelle les recteurs, en concertation avec leurs partenaires territoriaux, restent soucieux de maîtriser les flux scolaires afin de favoriser l'insertion professionnelle des cohortes des jeunes formés. Effectivement, une anticipation trop rapide des besoins en ce domaine risquerait de créer des discordances trop importantes entre les demandeurs d'emploi et les possibilités d'embauche.

Données clés

Auteur : M. Jean Charroppin
Circonscription : Jura (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1705
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE1705

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2450
Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4780